

Montréal, le 13 septembre 2021

Madame Geneviève Guilbault
Vice-première ministre du Québec
Ministre de la Sécurité publique
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame Line Fortin
Sous-ministre associée
Direction générale des services correctionnels
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

OBJET : Droit à l'égalité des personnes incarcérées trans et non binaires

Madame la ministre,
Madame la sous-ministre associée,

À la suite de l'adoption en juin 2016 de la *Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres*, l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne* a été modifié afin d'y inclure explicitement l'identité ou l'expression de genre comme motif de discrimination interdit au Québec.

La Ligue des droits et libertés (LDL) souhaite par la présente être informée des actions que le ministère de la Sécurité publique (MSP) et les établissements de détention du Québec ont entrepris depuis 2016 pour se conformer à la Charte québécoise et à leur obligation d'assurer le respect du droit à l'égalité des personnes trans et non binaires incarcérées dans les prisons provinciales.

Il semble qu'il n'y ait aucune ligne directrice formelle et uniforme en vigueur au Québec en ce qui concerne le respect des droits des personnes incarcérées trans et non binaires, contrairement à la situation qui prévaut au fédéral et dans d'autres provinces. Selon notre compréhension, les décisions concernant le lieu et les conditions de détention sont prises au cas par cas, ce qui n'offre pas de garanties suffisantes concernant le respect des droits des personnes concernées. Il a été porté à notre attention qu'une instruction serait en cours de rédaction au sein du MSP depuis plus de trois ans, tels que l'indiquent des réponses transmises le [16 juillet 2018](#) et le [13 juin 2021](#) dans le cadre de demandes d'accès à l'information rendues publiques sur le site web du MSP.

...2

D'ailleurs, à cet égard, nous aimerions connaître le moment prévu d'entrée en vigueur de cette instruction ainsi que le processus d'élaboration de celle-ci. Nous aimerions notamment savoir qui fait partie du comité de travail chargé de son élaboration. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et des organisations en défense des droits, notamment celles en défense des droits des personnes LGBTQ+, sont-elles consultées ou parties prenantes du processus?

Il est primordial que cette instruction soit élaborée en collaboration avec des organisations de défense des droits et des intervenants du milieu communautaire, à l'instar du processus préconisé en Ontario il y a plusieurs années. En effet, c'est à la suite d'une consultation large que la province a adopté en janvier 2015 une politique visant à ce que les droits des personnes incarcérées trans et non binaires soient reconnus et protégés.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame la ministre, Madame la sous-ministre associée, nos salutations distinguées,



Catherine Descoteaux
Coordonnatrice

C.c.

M. Jean Rousselle, Porte-parole de l'opposition officielle en matière de Sécurité publique et député de Vimont

M. Andrés Fontecilla, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de Sécurité publique et député de Laurier-Dorion

M. Martin Ouellet, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de Sécurité publique et député de René-Lévesque

M. Philippe-André Tessier, Président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse